



Echos de la commune 2022

Eckartswiller



Editorial



L'année dernière à la même époque, j'en appelais à la responsabilité de tous pour lutter contre la Covid 19. Cette année, j'en appelle à la responsabilité de tous dans notre comportement quotidien pour minimiser nos dépenses énergétiques.

Malgré le fait que notre (petite) commune bénéficie du bouclier tarifaire minimisant l'augmentation du coût de l'électricité, nous nous attendons pour l'année 2023 à une augmentation de 15 à 20% de la facture.

En ce qui concerne le coût du chauffage au gaz de nos bâtiments, nous bénéficions encore d'un contrat tarifaire de 3 ans à prix fixe dont l'échéance pour l'école est en fin mai 2023. Le nouveau contrat a toutes les chances « d'exploser » à la vue des tarifs pratiqués. Nous nous efforçons de limiter les températures de nos bâtiments en programmant de manière optimale les heures et la température de chauffage.

Concernant l'éclairage public, vos élus ont depuis quelques années modernisé les luminaires en optant pour des lampes à leds. L'alignement des heures d'extinction de l'éclairage par rapport à nos communes voisines donne une homogénéité à cette action. L'extinction de l'éclairage public la nuit prend tout son sens aujourd'hui, qui en plus de l'économie financière, participe à la réduction de consommation électrique demandée par EDF et l'Etat.

Autres sujets de préoccupation, la guerre et l'inflation, des mots ou des maux que l'on croyaient oubliés. En ce qui concerne le conflit ukrainien, nous répétons tous les ans le 11 novembre au monument aux morts « plus jamais ça » et aujourd'hui, nous faisons le constat amer d'une guerre sur le continent européen ; espérons que ce conflit trouvera une issue en 2023.

L'inflation que les anciens ont connue et vécue dans les années 1980 est de retour ; liée au conflit ukrainien et à la crise énergétique, elle fait croître le coût à la consommation sans qu'il y ait augmentation des revenus, ceci est vrai tant pour les habitants que pour la commune.

Le taux de notre Taxe Foncière (TF) est l'un des plus bas par rapport aux communes environnantes. En 2022 nous avons voté une augmentation de 1,96% de cette taxe ; de surcroît,

une augmentation des bases fiscales imposée par l'Etat a fait grimper un peu plus cet impôt. Cependant cette hausse est un peu moins sensible dans nos porte-monnaies ; en effet, la taxe d'habitation ayant été supprimée voire réduite de 2/3 pour la plupart des habitants, elle sera complètement supprimée en 2023. Une nouvelle hausse de la TF n'est pas prévue pour 2023 malgré ce contexte d'inflation.

Concernant les travaux communaux, le chantier du mur du cimetière n'avance pas pour raison technique liée aux entreprises défaillantes. Le toit de la salle polyvalente sera refait en 2023 et bonne nouvelle, il sera subventionné par la CEA à hauteur de 44%.

La période de Noël que nous allons traverser au milieu de cette crise géopolitique mondiale doit être un moment d'apaisement. Elle nous invite, avec nos familles et amis, à vivre ces moments privilégiés festifs dans le partage et la fraternité.

Je vous souhaite à toutes et à tous un Noël serein pour une Nouvelle Année de paix et d'espérance.

Votre Maire

Jean-Jacques JUNDT

Editorial	2
Concert de Noël du 11 décembre 2021	4
Décès du Maire Honoraire	4
Décès de M. Bruno Gebauer	5
Arbres tombés	5
Travaux de forçage dirigé rue d'Ottersthal	6
Printemps précoce	6
Décors de Pâques	6
Travaux à la salle polyvalente	7
Elagage des haies	7
Aire de compostage	7
Mur du cimetière	8
La guerre en Ukraine avec ses conséquences	8
Les affaires communales	9
Remerciement des pompiers	9
Registre des personnes vulnérables	9
Nouveaux arrivants dans la commune	9
Dématérialisation des dossiers d'urbanisme	9
Anniversaires	10
Mariage	11
ETAT CIVIL	12
Don de Sang	12
MAPA Monswiller	12
Dépôts sauvages début mai sur un terrain à côté de l'autoroute	13
Détérioration d'un couvercle de regard - rue de la chapelle	13
Renforcement du réseau électrique vers l'aire d'autoroute	13
Travaux de maintenance sur le pipeline de l'OTAN	14
AG Club de Gymnastique	14
Election	14
Veillée musicale pour l'Ukraine	15
Réflexion sur un regroupement en RPC sur Ottersthal	16
Arrêté d'interdiction de promenade en forêt du 15 août	17
La sécheresse de l'été	17
Retrait du conteneur de collecte d'habits	17
Calendrier des chasses en forêt indivise	17
Reprise de la soirée « Tartes Flambées »	18
Désensablement du pont de la Zinsel à Oberhof	18
Société de Pêche et de Loisirs du Val de Champagne	19
Budget	20
Un service disparaît	21
Nettoyage du cimetière	21
Cérémonie du 11 novembre	22
Le sapin de Noël de la place de la Liberté	22
Loi Montagne II	22
L'APEEJE – l'Association des Parents d'Elèves du RPI St Michel	23
La fête des seniors rassemblant les aînés d'Eckartswiller et de Saint-Jean-Saverne le 4 décembre 2022	24
Des végétaux sur la voie publique	25
Changement dans la collecte des bacs oranges et des bacs jaunes en 2023.	27
Un monde de sagesse, un peu de philosophie !	30
Ça bouge à la Com com' !	33
Histoire de notre village....	36

Concert de Noël du 11 décembre 2021

La paroisse catholique d'Eckartswiller a offert un concert de Noël le samedi 11 décembre 2021 à 18h00 à l'église St Barthélémy.

L'Ensemble Vocal de Saverne (EVS) a présenté en première partie le Magnificat de John Rutter, compositeur et chef de chœur anglais contemporain et en seconde partie, des chants traditionnels de Noël, harmonisés également par J. Rutter. Invitée à participer, l'assemblée a chanté des cantiques de Noël bien connus dans nos paroisses.

Ce concert a aussi été l'occasion d'entendre le Chœur des Filles de la Licorne associé à l'EVS offrant un beau répertoire de chants.

Dirigés par Pascale Lorentz, les chœurs étaient accompagnés au piano par Estelle Jung, professeur à l'école de musique de Hochfelden.



Décès du Maire Honoraire

Arsène Joseph, Maire Honoraire de la commune, nous a quittés dimanche 26 décembre 2021 au lendemain de Noël, jour de Lumière et d'Espérance à l'âge de 82 ans.

Personnalité attachante par sa force de conviction, son pragmatisme, conjugué de spontanéité enjouée, Arsène Joseph a servi fidèlement sa commune durant plus de 37 années.

Entré au conseil municipal en 1971 sur la liste d'Eugène Muller, Arsène est élu 1er adjoint au maire, suite au décès accidentel de l'adjoint Alphonse Bauer en janvier 1976.

De mars 1977 à février 1995, Arsène occupe le poste de 1er adjoint sous les 4 mandatures du maire Marcel Ruhard.

De 1995 à 2008 Arsène est élu 1er magistrat de la commune, totalisant ainsi 37 années au service de la collectivité.

A l'issue de ses 6 mandats, il est promu Maire Honoraire en 2008.

Son expérience d'homme de terrain sera confortée par de nombreuses concrétisations dont on peut citer :

- la construction de la salle polyvalente en 1980
- la création de l'étang de pêche dont la cheville ouvrière était le défunt Paul Muller en 1981
- l'adoption du Plan d'occupation des sols POS
- l'adhésion au SMICTOM pour la gestion des déchets
- l'aménagement de la rue de Monswiller
- le lancement d'une étude d'agrandissement du cimetière
- sa nomination de délégué au syndicat intercommunal d'adduction d'eaux de Saverne Nord, ainsi qu'au syndicat du parc régional des Vosges du Nord
- sa participation au Regroupement Pédagogique Intercommunal le RPI avec St Jean Saverne avec la mise en place d'un bus navette entre les 2 écoles

De même, en tant que cheminot, Arsène prend connaissance du tracé de la LGV dossier dans lequel il est impliqué professionnellement.

Dès 1991, la commune adhère au District de Saverne, instance qui deviendra la future communauté de communes de Saverne dont il sera le délégué représentant la commune.

Parmi les nombreuses réalisations, sans être exhaustif on peut encore relever :

- la création de l'aire de jeu jouxtant la salle polyvalente
- la rénovation de l'ancienne école en 2006
- la désaffectation du presbytère et sa transformation en créant deux logements communaux.

En dehors des compétences communales, il s'est aussi investi dans le syndicat d'adduction d'eau du périmètre de la Région Saverne Marmoutier et y a été élu vice-président.



Il a aussi été un membre actif du conseil local de la caisse du Crédit Mutuel Région de Saverne. Pleinement impliqué dans la vie associative, il a présidé l'association locale des Majorettes. Par ailleurs, fidèle à ses convictions religieuses, Arsène a également fait partie de la chorale Ste Cécile, dont il fut le président durant quelques années. Il a été récompensé par la Médaille d'Or avec Palme pour ses 60 ans de participation comme membre actif, et sa voix de stentor était reconnaissable entre toutes.

La commune a adressé les plus sincères condoléances à son épouse et à ses enfants.

Décès de M. Bruno Gebauer

Monsieur GEBAUER, doyen de la commune, est décédé le 17 février.

Il a fêté ses 95 ans en août 2021. Né en Tchécoslovaquie, il a été comme beaucoup de Sudètes enrôlé de force dans l'armée allemande. Fait prisonnier de guerre par l'armée américaine à Laval, il a connu différents camps de prisonniers pour y être affecté à diverses tâches. Travaillant comme mineur de fond dans les mines de charbon de Stiering Wendel jusqu'en 1951, parlant l'allemand, il se rapproche de l'Alsace et est placé dans une famille d'agriculteurs à Eckartswiller en qualité d'aide agricole. Issu d'une famille paysanne, il retrouve ainsi une activité plus proche de ses compétences jusqu'en 1958. Le 30 décembre de la même année il épouse Marie-Louise et

s'établit définitivement au village. De par son statut d'ancien prisonnier de guerre, il devait se « cantonner » ainsi dans des métiers proches du monde agricole ; ainsi les établissements Kuhn, entrant dans cette catégorie, l'embauche dans l'atelier de la fonderie. Plus tard, Bruno et son épouse Marie-Louise sont employés dans la société « Avril » jusqu'à la liquidation de celle-ci en 1985.

Monsieur Gebauer n'est retourné dans sa famille en Tchécoslovaquie, accompagné de Marie-Louise, qu'après 23 années d'expatriation tant les échanges avec les peuples vivants des deux côtés du rideau de fer étaient difficiles et selon ses dires, les émotions étaient fortes.

Le couple est resté sans enfant. Veuf depuis 3 années, en assez bonne santé, Bruno a eu la chance de rester à son domicile, soutenu par les services d'aides à domicile, ces derniers l'aidant à gérer son quotidien.

M. Gebauer a rédigé un testament par lequel il lègue sa maison et ses biens à la commune d'Eckartswiller. Début mars, les cendres de M. Gebauer ont rejoint celles de son épouse Louise au columbarium de la commune.

Arbres tombés

Début février, quelques forts coups de vent ont eu raison de vieux arbres sur le banc communal.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays de Saverne encourage la replantation d'arbres hautes tiges en les subventionnant en partie.



Travaux de forçage dirigé rue d'Ottersthal

Dans l'optique de remplacer une ancienne liaison électrique aérienne reliant le poste de Monswiller vers Ottersthal, Electricité de Strasbourg a fait poser un câble souterrain.

Afin de ne pas avoir à « ouvrir » la route d'Ottersthal récemment refaite, l'entreprise chargée de l'opération a utilisé une technique de « forçage dirigé » consistant à pousser un tube sous la chaussée.

Malheureusement cette opération a percé la conduite d'eau reliant la station de pompage d'Eckartswiller.

Les services de la SDEA sont intervenus rapidement pour réparer la conduite et par la même occasion récupérer le tube de la liaison du câble électrique.



Printemps précoce

Le 23 mars les cerisiers étaient en fleurs et le printemps s'annonçait précoce ... Malheureusement quelques nuits glaciales ont eu raison de cette belle floraison, condamnant la récolte des cerises, mirabelles et quetsches. Quelques variétés tardives de pommes ont passé le cap de cette période froide pour donner une mini récolte locale.



Décors de Pâques

Comme toutes les années, Annie et Yolande, aidées par Marc notre ouvrier communal, ont décoré agréablement nos placettes, gestes fort appréciés par les habitants.



Travaux à la salle polyvalente

Le bâtiment de l'ancienne batteuse a été transformé en salle polyvalente au début des années 1980. La toiture couverte en bardeaux bitumeux commence à montrer de sérieuses faiblesses, particulièrement au niveau des puits de lumière.

Le conseil municipal a décidé de refaire cette toiture ; le choix de couverture se portait sur des « bacs aciers » ou des tuiles mécaniques rouges, c'est cette dernière solution qui a été retenue.

Une entreprise locale devrait commencer les travaux au courant du 1er trimestre 2023 si la météo le permet.

Ces travaux, financés par la commune, sont aidés par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) à hauteur de 44%. Une réflexion pour y rajouter des panneaux photovoltaïques est en cours.

Il y aura aussi lieu de refaire les gouttières dans la mesure où quelques « forts des halles » s'y sont suspendus et les ont déformées.

Par ailleurs, les arbustes plantés il y a 40 ans ont bien grandi au point de pousser dans le luminaire de l'éclairage public cassant ce dernier. L'envergure prise par ces arbres crée une gêne pour le bâtiment tant par les branchages que par les racines. De surcroît les travaux de toiture nécessitent la pose d'un échafaudage qu'il est impossible de mettre en place dans la situation actuelle. Il a été décidé d'enlever ces arbres et d'y replanter dès le printemps prochain une variété plus adaptée.



Elagage des haies

Le 10 mars, une entreprise locale a élagué des haies de séparation de terrains des taillis exploités par un agriculteur. Cette élagueuse est composée de plusieurs disques de scies tournant très vite, coupant « proprement » les branches. La commune a sollicité cet entrepreneur pour tailler les haies longeant la rue de la chapelle sur sa partie basse.



Aire de compostage

L'aire de compostage bénéficie toujours d'un succès certain auprès des citoyens des 3 communes d'Ottersthal, de Saint-Jean-Saverne et d'Eckartswiller.

Depuis l'année dernière, une nouvelle vignette carrée d'identification a été mise en place ; elle est disponible en mairie pour un coût de 2€.

Le bon sens voudrait que les déchets apportés soient déposés le plus au fond de l'aire et ne soient pas étalés en longueur mais mis en tas et en hauteur.

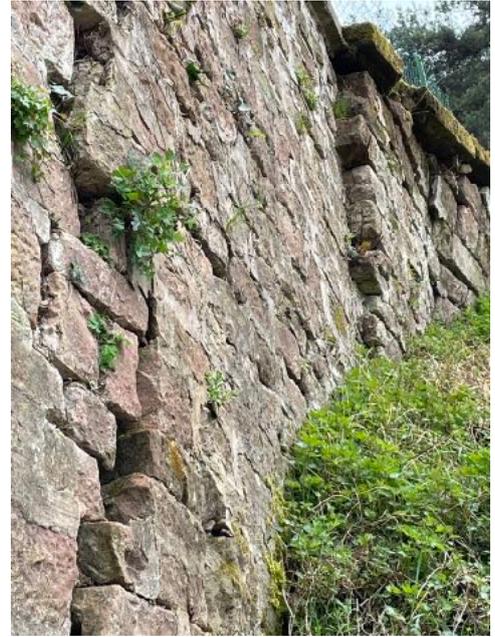
A la vue des broyas récupérés par les habitants des communes, ce service en circuit fermé, financé par les communes et subventionné par le SMICTOM, correspond réellement à un besoin.



Mur du cimetière

L'Inquiétante déformation du mur préoccupe la commune depuis l'an passé. Deux sociétés nous ont présenté des solutions à mettre en oeuvre. Décaisser les remblais rajoutés sur le coin de droite et enlever les murs en « L » mis en place dans les années 1980, ceci afin de réduire la pression exercée sur l'ancien mur du fait de cette recharge. Ensuite il faut démonter l'ancien mur pour le reconstruire. Cependant, afin de connaître la nature du terrain sur lequel repose le mur, il est nécessaire de faire réaliser des sondages de sol.

Les entreprises sachant réaliser ce type de sondage ne sont pas très nombreuses et elles ont un carnet de commande bien rempli. La société FONDASOL a pris contact début décembre avec la commune ; ce sondage pourrait être enfin réalisé au 1er trimestre 2023. En fonction du résultat de cette analyse du terrain, la solution à mettre en oeuvre pourra être clairement définie et les travaux pourraient se faire dans la foulée.



La guerre en Ukraine avec ses conséquences

Le 20 février 2022, la Russie a enclenché une guerre en Europe en attaquant l'Ukraine. A compter de cette date, nous sommes entrés dans une période inflationniste sur des denrées en provenance de l'Ukraine, provoquant aussi des hausses du baril de pétrole. C'est ainsi qu'on a pu observer des prix au-delà des 2 euros le litre le 10 mars 2022. Nous avons connu de nombreuses variations de prix suite aux aides de l'Etat et de celles du pétrolier TOTAL.

Le prix de toutes les énergies, allant du gaz à l'électricité en passant par le bois, a bondi.



Les affaires communales

Heures d'ouverture de la mairie au public

Mardi de 14 h à 18 h adresse courriel: mairie.eckartswiller@wanadoo.fr

Jeudi de 14 h à 18 h téléphone : 03.88.91.12.85

PERMANENCE MAIRE ET/OU ADJOINT

Mardi et jeudi de 17 h à 18 h, ou sur rendez-vous en vous adressant au secrétariat.

N'hésitez pas à visiter le site internet de la mairie : www.eckartswiller.fr

Vous y trouverez une multitude d'informations concernant la commune, les manifestations et les liens utiles pour vous renseigner sur les démarches administratives.

Remerciement des pompiers

L'amicale des sapeurs pompiers du Centre de Secours Principal de Saverne remercie la population d'Eckartswiller pour le bon accueil ainsi que pour leur générosité à l'occasion de la vente des calendriers 2022.



Registre des personnes vulnérables

Les personnes âgées de plus de 75 ans, isolées, et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent bénéficier gratuitement de ce service. Pour cela, la personne âgée (ou son représentant légal ou une personne de son entourage ou un professionnel médico-social) doit appeler la mairie. Une fois inscrites sur ce fichier, ces personnes peuvent être contactées par un agent municipal s'informant sur leur état de santé. L'inscription sur le registre peut être faite à tout moment.



Nouveaux arrivants dans la commune

Nous souhaitons la bienvenue dans notre commune aux nouveaux habitants. Les nouveaux administrés sont appelés à se rendre à la mairie à l'occasion d'un changement de résidence pour accomplir diverses formalités, notamment l'inscription sur les listes électorales ou l'obtention de certificats, fiches ou documents.

Ces dispositions particulières en matière de déclaration domiciliaire sont applicables en Alsace-Moselle rendant obligatoires les déclarations de domicile et de changement de domicile auprès de l'autorité de police communale.

Ceci permet également d'échanger sur la vie associative au sein de notre commune et par la même occasion favorise la rencontre.



Dématérialisation des dossiers d'urbanisme

Depuis janvier 2022 vous pouvez profiter de la saisine par voie électronique pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme.



Anniversaires

27 avril : Madame Bernadette Lentz née Cheviron a fêté **ses 80 ans**. Ayant vu le jour à Illkirch-Graffenstaden, elle est la cadette d'une fratrie de 5 frères.

Elle épouse M. Jacques Lentz le 11 avril 1963 en la mairie d'Illkirch-Graffenstaden.

Par la suite, le couple s'installe dans leur maison familiale à Eckartswiller.

De leur union sont nés 3 enfants, Martine en 1964, Michel en 1967, Claude en 1969 qui vivent respectivement à Weiterswiller, Toulouse et Paris; 4 petits-enfants font aussi le bonheur de la jubilaire.

Bernadette s'est investit dans l'association des Majorettes d'Eckartswiller de 1968 jusque dans les années 1980. Elle a aussi un mandat de conseillère municipale sous l'égide de Marcel Ruhard à son actif.

Durant 14 ans elle faisait partie de l'association « Amis sans Frontières » dont elle était la déléguée du Bas-Rhin.

Adeptes du tricot dont elle a fait une vraie passion, elle ne compte pas les pièces créées et distribuées par son association aux plus démunis.

Veuve depuis 12 ans, elle reste indépendante, rencontre des amis pour jouer aux cartes toutes les semaines tout en continuant les mailles à l'endroit et à l'envers.



10 août : Monsieur Guy Fischer a fêté **ses 85 ans**. Ayant vu le jour à Strasbourg en 1937, il unit sa destinée à Marie-Odile née Heckmann en juillet 1962 à la mairie de Strasbourg.

M. Fischer a travaillé au Centre National de Recherche de Strasbourg (CNRS). Avec son épouse Marie-Odile, infirmière libérale, ils ont longtemps vécu dans leur maison de la cité-jardin Ungemach à Strasbourg.

De leur union sont nés 3 enfants : Bernadette en 1963, Agnès en 1964 et Pierre en 1965, et par la suite, 8 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants vont agrandir la famille.

En 1975, le couple acquiert une maison au 45 rue principale à Eckartswiller et il y entreprend de grands travaux de restauration tout en résidant à Strasbourg.

Le couple y emménage en 1987 pour apprécier une qualité de vie au grand air et profiter de la nature faisant beaucoup de randonnées en forêt.

Guy prend la retraite en 1992 et en bricoleur très averti, il s'investit dans diverses activités et tous deux partagent la passion du jardinage.

Citoyenne engagée, Marie-Odile est élue au conseil municipal sous l'égide du maire Arsène JOSEPH ; malheureusement, elle décède en septembre 2002.

Veuf à 65 ans, M. Fischer continue de s'occuper intensivement de son grand jardin, et reste engagé dans des actions humanitaires.

Depuis quelques années M. Fischer partage son temps entre le Haut-Rhin, lieu de résidence de Denise sa compagne et le Bas-Rhin où il a gardé ses racines.



31 août : Marlène Wagner née Panter en 1942 à Strasbourg, vient d'entrer dans le club des **octogénaires** y rejoignant son époux Eugène qui a franchi ce cap, il y a 7 ans.

Une fratrie de 4 enfants fait le bonheur du couple. La fille Laurence habitant Toulouse, et son frère Jean-Michel résidant à Marseille, ont tenu à anticiper cet événement en se rendant en Alsace sur leurs congés d'été. Les enfants locaux Noëlle et Pascal ont pour leur part honoré de leur présence la jubilaire fin août.

Marlène exerce le métier de couturière dans la confection vestimentaire. Elle y rencontre Eugène et le couple convole en justes noces le 23 février 1963 à Strasbourg. Les ateliers de confection des années 1960 déménagent souvent suite à de nombreuses restructurations, ainsi Marlène et Eugène ont eu plusieurs lieux de résidence allant de Bischheim à Bouxwiller en passant par Mutzig puis Saverne. En 1965, Marlène se consacre entièrement à sa famille pour élever les 4 enfants nés entre 1964 et 1969. Elle reprend une activité professionnelle en 1982 pour ensuite prendre sa retraite en 2006.

En 1981, le couple acquiert une maison à Eckartswiller entourée d'un jardin minutieusement entretenu. Durant les années 1980, Eugène suit la délocalisation de sa société et part travailler en Tunisie durant 8 ans ; son épouse reste en Alsace pour veiller à ses parents et enfants. Eugène, amené à effectuer de nombreux allers retours entre son lieu de travail et sa famille, a pu prétendre à une retraite anticipée en 1989.

Cependant Marlène ne reste pas inactive ; le jardinage, la prise en charge de ses parents, la garde occasionnelle de petits-enfants, son engagement dans la paroisse, la visite de personnes malades occupent largement ses journées.

Elle aime aussi rendre visite à ses enfants et ses 7 petits-enfants ; pour ce faire, les voyages en voiture vers Toulouse et Marseille ne l'effraient pas. Les 2 années de Covid l'ont empêché de faire ce périple annuel et elle souligne qu'elle a échappé au covid grâce au respect des gestes barrières.



Mariage

Vendredi 25 mars se sont unis par les liens du mariage Mme Tania Chantal TENCZYNSKI et Hervé Vincent Paul BARLEMENT. C'est en présence de leurs enfants qu'ils ont prononcé le « oui » pour la vie.



Samedi 10 septembre se sont unis par les liens du mariage Marion Bondoerffer avec Michel Faust.

C'est en présence des témoins, des membres de leurs familles et amis qu'ils ont prononcé le « oui » pour la vie.

Les mariés ont élu domicile à Eckartswiller.



ETAT CIVIL

Naissances 2022

Inès Louise D'AMORE SIMON
Maylon Jean Patrick MARTZ

née le 22 février
né le 21 octobre

Décès 2022

Marc Emmanuel Bernard CROMER
Bruno GEBAUER
Zounvé Isabelle Marcelle KOKOYE

décédé le 02 janvier
décédé le 12 février
décédée le 15 mars

Don de Sang

L'Etablissement Français du Sang (EFS) ne fait plus de collecte de sang à Eckartswiller et Saint-Jean-Saverne du fait qu'il n'y avait « plus que » une trentaine de donneurs sur nos 2 communes. Le nombre de donneurs est en baisse et les besoins grandissants, la participation aux dons organisés à Saverne, Monswiller ou Ernolsheim -lès -Saverne est encouragée.



MAPA Monswiller

Outre l'accueil, l'hébergement et la restauration des personnes âgées, l'association a mis en place d'autres services : l'Accueil en Journée (AEJ), le service de nettoyage pour les résidents du site ou au domicile de toute personne ayant ce besoin dans nos communes (ASADO). Pour des renseignements complémentaires, voir le site :

<http://maison-accueil-altenberg.fr/accueil-en-journee/>

A signaler : la MAPA est aussi à la recherche de personnel pour renforcer l'équipe.

Dépôts sauvages début mai sur un terrain à côté de l'autoroute

Début mai, M. Fessel agriculteur, exploitant le pré situé au lieu-dit Pfaffenacker le long de l'autoroute, a eu la désagréable surprise de découvrir un dépôt de déblais de gravats terreux d'une quarantaine de camions.

Ces dépôts provenaient à priori de plusieurs entreprises.

Aucune autorisation n'a été demandée concernant ce stockage.

Après une tractation, une des entreprises a étalé ces gravats et un réensemencement d'herbe a été fait.



Détérioration d'un couvercle de regard - rue de la chapelle



Début mai, un poids lourd a détérioré le couvercle d'un regard le long de l'autoroute. Etant sur l'emprise de la SANEF, le regard a été remplacé après quelques contacts avec le responsable technique de la société autoroutière.



Renforcement du réseau électrique vers l'aire d'autoroute

La SANEF ayant l'obligation de mettre en place des bornes de recharge pour les voitures électriques sur ses aires de repos, il y avait lieu de renforcer le réseau électrique existant.

Ainsi Electricité de Strasbourg a fait poser un câble souterrain partant du site du transformateur de Monswiller vers les 2 aires d'autoroute.

Cette pose a été réalisée par la société Est-Réseau dans le chemin d'exploitation passant du « SPIESS » vers le « NEUENBERG ».



Travaux de maintenance sur le pipeline de l'OTAN

Situés sur un important lieu de passage, divers réseaux traversent notre commune :

- l'autoroute
- la ligne LGV
- une conduite de gaz haute pression
- le pipeline de l'OTAN.

C'est sur ce dernier réseau que la société TRAPIL a fait réaliser début mai d'importants travaux de rénovation sur la partie qui longe le « Michelbach ».



AG Club de Gymnastique

Sous la houlette de la présidente Yolande Rebstock, le Club de Gymnastique a tenu son assemblée générale le 25 avril 2022.

Une partie conviviale a clôturé cette réunion.

Une quarantaine de membres fréquentent les 2 sessions hebdomadaires de gymnastique à la salle polyvalente de la commune.

Les cours ont lieu le lundi à partir de 19h15 et le jeudi à 19h.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Yolande au 06 29 16 07 17.



Civisme

Après les gestes barrières de la pandémie, il est utile de rappeler aux propriétaires de chien d'appliquer des gestes simples pour ramasser les déjections de leur animal préféré et ainsi participer au bien-être et au respect collectif.



Election

En 2023, il n'y a pas d'élection de prévue, sauf si le Président de la République dissout l'Assemblée Nationale.

Veillée musicale pour l'Ukraine

En ce samedi caniculaire du 18 juin, il était doublement agréable d'assister à la veillée musicale organisée par la chorale paroissiale de Saint-Jean-Saverne et d'Eckartswiller, non seulement pour la relative fraîcheur de l'église, mais notamment par la qualité des oeuvres présentées par des choristes talentueux.

Prévue initialement en avril, cette veillée, soutenue par les présidents des conseils de fabrique des 2 villages, a été reportée pour cause de covid de certains participants.

Dans une première partie, la chorale a été rejointe par le chœur des filles de la Licorne, avançant des travées de l'église vers le chœur en chantant pour former un ensemble harmonieux. Sous la direction dynamique de Pascale Lorentz, la vingtaine de choristes a présenté un ensemble de chants joyeux et rythmés, invitant le public à participer activement. Les chanteurs étaient accompagnés par la pianiste Estelle Jung et le guitariste M. Moitrié dans un répertoire varié allant de « Bienvenue » de Benjamin et Thomas Pouzin, à « l'Hallelujah » de Léonard Cohen et J-Paul Finck.

La cheffe de chœur Pascale Lorentz a conclu cette première partie en rappelant avec émotion, que c'est la dernière fois qu'elle dirige les filles de la Licorne dans la mesure où elle a effectué un remplacement temporaire du dirigeant attitré de ce groupe.

L'ensemble vocal de Saverne a assuré la deuxième partie de cette veillée bien plus solennelle. En effet, durant presque quarante minutes, cette chorale, toujours sous la houlette de Pascale Lorentz, a interprété la messe de Requiem de Gabriel Fauré, maître de chœur parisien à la Madeleine. Cette composition est un des plus beaux requiem du XIXe siècle. Cette oeuvre, composée de 7 parties allant de « Introït et Kyrie » pour emmener le public jusqu'au « In Paradisum », a été écoutée dans un silence et un recueillement respectueux. Estelle Jung, professeure de piano était en symbiose avec la cheffe de chœur et la chorale, là où les solistes ont, eux aussi, brillamment interprété leur partie ; un public venu nombreux a vécu un moment musical empreint d'émotion.

Les dons ramassés à l'issue de cette soirée dédiée au peuple ukrainien ont été versés à la Croix Rouge.



Réflexion sur un regroupement en RPC sur Ottersthal

Le projet d'un Regroupement Pédagogique Concentré avec Ottersthal ne s'est pas finalisé en raison d'une capacité d'accueil de périscolaire insuffisante. L'actuel RPI St Michel reste inchangé.

08:57 Vendredi 24 juin

Retour

Les Dernières Nouvelles d'Alsace
vendredi 24 juin 2022

ECKARTSWILLER

Avenir du RPI Saint-Michel : une réunion publique... sans grande avancée

À l'initiative des maires de Saint-Jean, Ottersthal et Eckartswiller, qui envisagent de regrouper les enfants dans une seule école, une réunion d'information a été organisée mercredi 15 juin, pour discuter du projet avec les parents. Chacun a fait valoir ses arguments... les conseils municipaux trancheront.

Argument contre argument, une quarantaine de personnes ont participé, mercredi 15 juin, à une réunion d'information organisée dans la salle des fêtes d'Eckartswiller par le maire Jean-Jacques Jundt, celui de Saint-Jean-Saverne, Jean Goetz, et celui d'Ottersthal, Daniel Gérard. Les trois élus proposent aux parents d'élèves du RPI Saint-Michel (regroupement pédagogique intercommunal) d'échanger sur le projet de création d'un RPC (regroupement pédagogique concentré) qu'ils appellent de leurs vœux, et qui s'installerait sur un site unique, à Ottersthal (DNA de 10 mas).

Un projet qui répond à plusieurs objectifs, résume Jean-Jacques Jundt en début de réunion : « Anticiper une éventuelle fermeture de classe », tout regrouper dans une seule école, avec des horaires uniques de début et de fin des cours, mutualiser deux postes d'Atsem, pérenniser l'accueil



La réunion publique a réuni des parents d'élèves, dont la plupart sont opposés au projet de dissolution du RPI, et les maires d'Ottersthal, Eckartswiller et Saint-Jean-Saverne. Photo DNA/Élise BAUMANN

périscolaire. La création d'un RPC permettrait également d'éviter que les enseignants soient isolés dans leur établissement respectif, comme c'est le cas aujourd'hui à Saint-Jean-Saverne et Eckartswiller.

« Une vision à moyen terme »

Une autre bonne raison de cisailler le RPI au profit d'un RPC, plaident les trois élus, c'est d'éviter une fermeture de classe qu'ils anticipent dans un

future proche, mettant en avant la baisse générale de la natalité en France. « On se projette dans une vision à moyen terme pour éviter d'avoir à gérer une fermeture de classe dans la précipitation », explique Jean-Jacques Jundt. À court terme, en tout cas pour la rentrée prochaine, l'inspection de l'Éducation nationale de la circonscription de Saverne n'envisage pas, cependant, de fermeture de classe, opposent des parents d'élèves présents à la réunion d'information. Une infor-

mation donnée par l'inspectrice elle-même, dans un courrier leur étant adressé et que nous avons pu consulter. « Depuis cinq ans, il y a quand même une stabilité dans le nombre d'élèves du RPI », lance Sandra Bindszus, parent d'élève (qui a déjà témoigné de son opposition au projet auprès de nous : DNA du 28 avril). « Si nous avions la garantie que les effectifs seraient suffisants pour éviter une fermeture de classe, on n'en saurait pas là. Mais à un moment

donné, on y sera confronté », estime de son côté Jean-Luc Rothan, adjoint au maire d'Eckartswiller.

Le périscolaire d'Ottersthal : vétuste et peu adapté, estiment les parents

L'une des questions qui a « cristallisé » les débats, résume un parent d'élève, c'est celle du périscolaire : actuellement, les élèves du RPI sont accueillis dans une salle communale à Saint-Jean-Saverne, dans un « lieu magnifique » et adapté, estime Sandra Bindszus. Si le projet de RPC se concrétise, les enfants de Saint-Jean-Saverne et d'Eckartswiller rejoindraient le périscolaire d'Ottersthal. Une proposition qui fait boudir les parents d'élèves opposés au projet, car la salle actuelle à Ottersthal n'est pas idéale, font-ils valoir : ils la jugent petite et « vétuste ». Elle n'aurait en outre pas la capacité d'accueillir le midi à la fois les enfants d'Ottersthal, et leurs petits camarades de Saint-Jean-Saverne et d'Eckartswiller, créant ainsi un goulot d'étranglement et une liste d'attente délicate à appréhender pour des parents d'élèves qui travaillent en journée.

Sur la question de la vétusé de la salle, c'est effectivement « le point faible » du projet de

RPC, reconnaît Jean-Jacques Jundt ; mais des travaux sont prévus par la municipalité pour l'améliorer, précise Daniel Gérard. Isolation extérieure, remplacement des portes, séparation de la cuisine par rapport au reste de la salle... Certains travaux sont déjà en cours, précise le maire.

« Sans école, un village meurt »

Vie de villages qui se trouverait amoindrie par la fermeture des écoles à Saint-Jean-Saverne et Eckartswiller – « sans enfant, sans école, un village meurt », juge un père –, sentiment que la décision a été prise dans la précipitation et sans concertation – notamment avec le maire d'Ermsheim-lès-Saverne... Les autres griefs formulés par les parents d'élèves contre ce regroupement ne manquent pas.

« Quelle suite, maintenant ? » interroge un maire. « Les conseils municipaux de nos communes respectives vont encore en discuter », répond Jean Goetz. D'autant que les trois élus ont « promis » à Alfred Ingweiler, maire d'Ermsheim-lès-Saverne, de lui donner une réponse définitive d'ici la fin de l'année scolaire. Qui approche à grands pas.

Élise BAUMANN

Fête Nationale

À l'invitation des deux municipalités, les habitants d'Eckartswiller et Saint-Jean-Saverne ont célébré ensemble la fête nationale. Dans leur allocution, le maire d'Eckartswiller a rappelé les valeurs de la Nation, de la République et Jean Goetz, maire de Saint-Jean-Saverne, a souligné celles de la fraternité, de l'amitié entre les deux villages, leur collaboration dans le quotidien qui se reflète bien dans cette co-organisation. La Marseillaise, clôturant la partie officielle, a été chantée à cappella.

Les réjouissances se sont poursuivies dans une chaleureuse ambiance à l'ombre des feuillus à l'arrière de la salle polyvalente, les convives appréciant knacks et saucisses grillées préparées par les conseillers.

« freibier » et boissons rafraîchissantes étaient

les bienvenus à toutes les tables où les discussions allaient bon train jusqu'à la tombée de la nuit.



Arrêté d'interdiction de promenade en forêt du 15 août

Suite à la longue période de sécheresse et des nombreux incendies qui se sont déclarés dans les forêts françaises, la mairie a été destinataire, vendredi soir 12 août, d'un arrêté interdisant l'accès à la forêt à toutes les personnes (promeneurs, cyclistes et tout véhicule).

La signalisation a été rapidement mise en place. Durant ce week-end prolongé, des contrôles ont été menés par les agents de l'ONF. L'interdiction a été globalement respectée.

Cependant, est-ce pour empêcher de fermer la barrière que la barre horizontale a été sciemment sciée ?



La sécheresse de l'été

Le robinet de la fontaine de la mairie a dû être fermée au mois d'août dans la mesure où le réservoir du « Geisekamer » a été à son niveau le plus bas. Cette citerne creusée par les anciens, il y a presque 100 ans, capte 2 sources qui sont en étiage de plus en plus tôt tous les ans.

Cette mesure a été nécessaire afin de préserver l'alimentation en eau du robinet du cimetière alimenté par ce réservoir.



Retrait du conteneur de collecte d'habits

Suite à de nombreuses incivilités, la société « Colthab » a décidé de retirer le conteneur de collecte d'habits le 8 septembre.

En effet, une ou des personnes indélicates mettaient des sacs poubelles de déchets ménagers dans ce collecteur. Ces déchets contaminaient les vêtements déposés et les rendaient impropres à leur réutilisation.

Il est dommage que les incivilités de quelque(s) triste(s) individu(s), privent tous les habitants de ce service très apprécié.

Pour vos dépôts, vous pouvez utiliser le conteneur à Monswiller près du cimetière, ainsi que deux autres conteneurs à Ottersthal, près du terrain de pétanque.



Calendrier des chasses en forêt indivise

Le lien vous permettant de consulter le site de l'ONF affichant le calendrier.

<https://www.onf.fr/chasse/les-calendriers-de-chasse-en-foret-domaniale>

Dates des chasses planifiées au Nord de l'A4

au sud de l'A4



Samedi 17 décembre 2022
Mercredi 28 décembre 2022
Jeudi 29 décembre 2022
Samedi 7 janvier 2023
Samedi 28 janvier 2023

Samedi 10 décembre 2022
Dimanche 18 décembre 2022
Dimanche 8 janvier 2023
Dimanche 15 janvier 2023
Samedi 28 janvier 2023

Reprise de la soirée « Tartes Flambées »

Après une mise entre parenthèses de 2 années, le conseil de fabrique de la paroisse d'Eckartswiller a renoué avec la tradition en proposant la 19^{ème} édition de la soirée «Tartes Flambées» à la salle polyvalente. Les nombreux bénévoles ont retrouvé leurs postes tant à la cuisine pour la garniture des fonds de tartes ou pizzas, qu'aux quatre fours pour la cuisson ainsi que pour le service à table, sans oublier les barmans.

Comparativement aux éditions précédentes, bien que le nombre de convives en salle a légèrement diminué, celui des personnes cherchant des tartes à emporter a sensiblement augmenté, peut-on en conclure qu'il s'agit encore d'un effet COVID ?

De nombreux compliments sur la qualité des tartes ont été adressés aux bénévoles, de quoi satisfaire la présidente Josette Pfeiffer et l'ensemble de l'équipe.

Outre le fait que cette soirée ait contribué au financement de l'ancienne horloge Schwilgué exposée depuis quelques mois à l'église Ste Barthélémy, elle a permis aux citoyens de la commune et des villages environnants à se rencontrer à nouveau pour partager ce moment convivial.



Désensablement du pont de la Zinsel à Oberhof

La CEA avait planifié le dégagement de la 2^{ème} arche de la Zinsel au courant du 3^{ème} trimestre 2022. L'arrêté « sécheresse » en vigueur interdisait toute intervention dans les lits des rivières.

Les travaux de désensablement ont été reportés au 1^{er} semestre 2023.



Société de Pêche et de Loisirs du Val de Champagne

En 2022 l'association a retrouvé une activité normale par rapport aux restrictions COVID, l'activité a été fortement perturbée par la sécheresse et la chaleur. Il n'y a pas eu de séances de pêche pendant l'été.

Si la température de l'eau dépasse le seuil de 18°C, l'activité des truites se réduit nettement car l'eau est trop chaude et les truites risquent de ne pas survivre.

Les locations « privées » ont retrouvé un rythme normal.

La sécheresse exceptionnelle de 2022 a fortement impacté l'alimentation en eau de l'étang.

2022 aura également été une bonne année pour les effectifs de la société avec l'adhésion de 4 nouveaux membres.

L'assemblée générale s'est déroulée le 09 juillet 2022 à l'étang de pêche.

- La minute de silence observée en mémoire des membres décédés a été particulièrement émouvante en 2022. Le président M. BIGNET Maurice a rappelé la disparition d'un membre en la personne de JOSEPH Arsène (également impliqué dans le bon fonctionnement de notre association de part ses fonctions de maire et d'adjoint), décédé le 26 décembre 2021 et le souvenir de M. MULLER Paul, le Président fondateur de notre association qui nous a quittés il y a dix ans (7 juillet 2012). L'étang a été inauguré le 08 juillet 1981.



Les membres de l'association vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2023.

Budget

Compte administratif 2021

Dépenses de fonctionnement	194 562,30€
Recettes de fonctionnement	273 751,68€
Excédent de fonctionnement	79 189,38€
Dépenses d'investissement	300 585,13€
Recettes d'investissement	123 684,57€
Solde d'investissement de l'exercice	-176 900,56€
Résultat de l'exercice	-97 711,18€
Solde d'investissement reporté n-1	54 601,30€
Résultat global d'investissement	-122 299,26€
Excédent global de clôture de l'exercice	277 909,01€
Détail du fonctionnement 2021	
<u>Dépense :</u>	
Charges à caractère général	49 596,49€
Charges de personnel	46 656,40€
Atténuations de produits	31 814,00€
Autres charges de gestion courantes	63 199,39€
Total dépenses de fonctionnement	191 266,28€
<u>Recette :</u>	
Impôts et taxes	141 988,44€
Dotations et participations	45 058,09€
Atténuations de charges	0,00€
Produits du service du Domaine	26 984,40€
Produits de gestion courante	55 122,30€
Produits exceptionnels	4 598,45€
Total recettes de fonctionnement	273 751,68€

Un service disparaît

De nombreuses familles avaient adhéré au service « baguette box », malheureusement ce service a dû s'arrêter suite à la liquidation de la société.

La société Baguette Box liquidée

Le tribunal judiciaire de Saverne a prononcé ce mardi la liquidation de la société Baguette Box. Créée en 2019, elle proposait un service de livraison à domicile de produits de boulangerie.

Success story alsacienne il y a encore quelques mois, l'aventure Baguette Box prend fin. Ainsi en a décidé ce mardi la chambre commerciale du tribunal de Saverne, dix semaines après le placement en redressement judiciaire de la société. « L'idée était bonne de l'avis de tous, mais la société a souffert d'une croissance un peu rapide », résume M^e Gaston Scheuer, conseil du fondateur et dirigeant Maurice Heitz.

Né en 2019 à Wasselonne, ce service de livraison à domicile, en véhicule électrique et dans une boîte dédiée, de pains et viennoiseries issus de boulangeries locales avait en effet trouvé son public. En juillet dernier, la société revendiquait 400 communes desservies – principalement dans le Bas-Rhin – , 8 000 clients abonnés livrés chaque jour et 26 000 inscrits. La société comptait environ 150



Le nom « Baguette Box » continuera d'exister malgré la liquidation puisque des franchisés indépendants, à l'image de « Baguette Box Sud Alsace », poursuivent leur activité. Photo DHA/Thomas TOUSSAINT

majorité des livreurs employés en CDI à temps très partiel, pour lesquels ces contrats constituaient un complément à une autre activité.

Prometteur, le concept sélectionné par l'incubateur régional Semis puis l'accélérateur du Grand Est Scal'Enov, avait été primé aux Trophées de l'innovation du Grand Est en 2020. La start-up devait procéder à une levée de fonds de 500 000 euros sur le ter-

ritoire de la région de la capitale européenne, dont elle devait être, en mai dernier, la première société cotée.

Baguette Box Sud Alsace reste actif

Mais idée géniale et rentabilité économique ne vont pas toujours de pair dans le monde de l'innovation. Présenté tardivement, le seul projet de reprise, porté par l'équipe dirigeante elle-même, n'a pas été retenu par le tribunal de

dée. Avec un point d'attention soulevé par le mandataire judiciaire M^e Louise Zorziotti – du cabinet de M^e Gérard Claus, désigné par le tribunal : « Valoriser au mieux l'actif sans mettre en péril l'activité des franchisés. » Le nom « Baguette Box », continuera en effet d'exister, puisque des franchisés, à l'image de « Baguette Box Sud Alsace », continuent leur activité.

Nettoyage du cimetière

Le zéro-phyto au sein de notre cimetière est depuis quelques années en place. C'est la marque d'un entretien plus respectueux de la vie, de la nature et de la santé de chacun d'entre nous.

Désormais, on bine, on sarcle et on laisse pousser un peu plus qu'avant. Nous devons recourir à un désherbage alternatif et manuel.

Après un été de sécheresse où la végétation a bien stagné, l'automne humide a « reboosté » la nature et a fait accélérer la pousse, surtout des « mauvaises herbes ».

Le désherbage thermique réalisé par notre ouvrier communal a eu peu d'impact sur cette végétation dopée par la pluie.

Une opération de nettoyage « citoyenne » du cimetière a été proposée le samedi 15 octobre à 9H, mais la météo pluvieuse a fait reporter ce RDV au samedi suivant. La pluie ayant cessé vers 9h15, quelques personnes ont bravé les allées pour faire un arrachage manuel de ces adventices indésirables. De même le samedi suivant, une autre équipe a repris l'ouvrage pour finaliser cette opération automnale. **Merci aux bénévoles.**



Cérémonie du 11 novembre

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'hommage aux morts des guerres mondiales a été célébré au monument aux morts de Saint-Jean-Saverne conjointement entre nos 2 villages.

Avec la guerre à notre porte, les discours des deux maires nous ont fait prendre pleinement conscience que le maintien de la paix « même en Europe », n'est jamais définitivement atteint.

Les conseillers municipaux des 2 communes, ainsi que quelques habitants souhaitant rendre

hommage aux 27 citoyens d'Eckartswiller et aux 42 citoyens de Saint-Jean-Saverne morts lors de ces conflits, ont participé à cette commémoration.

Un dépôt d'une gerbe, la sonnerie aux morts interprétée par Jean-Claude Linder et la Marseillaise chantée par les personnes présentes, ont clôturé cet événement. Le verre de l'amitié a été partagé avec les participants.



Le sapin de Noël de la place de la Liberté

Maurice Bignet a offert son sapin pour le décor de Noël de la place de la Liberté.

En effet, à l'exemple des années précédentes, les habitants de la commune souhaitant se séparer d'un sapin ayant pris de l'ampleur, l'offrent à la commune.

Marc Simon, aidé par l'adjoint Jean-Luc Rothan, ont coupé et transporté ce beau sapin argenté avec le tracteur de Saint-Jean-Saverne à l'emplacement habituel pour se revêtir d'un bel habit lumineux.



Loi Montagne II

Depuis le 1^{er} novembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023, il est obligatoire d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de détenir dans son coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles ou chaussettes) permettant d'équiper au moins deux roues motrices. Cette orientation hivernale est fixée par un décret paru au Journal Officiel le 18 octobre 2020.

Elle a pour but d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers sur les routes dans les régions montagneuses.

Notre commune est concernée par le décret d'application !



Neige en décembre

Un épisode de neige précédé de pluies verglaçantes a traversé le « GrandEst » mercredi matin 14 décembre.

Marc, l'ouvrier communal, a commencé tôt le matin le déneigement dans les rues en forte pente de Saint-Jean-Saverne. Il a poursuivi son action avec le grand tracteur johannais dans les rues d'Eckartswiller. Le maire et l'adjoint au maire, l'ont secondé avec le petit tracteur de la commune, afin de sécuriser les rues glissantes. La veille, la préfecture avait fait annuler le transport scolaire. Le camion saleuse de la CEA, fort occupé, n'a passé dans la commune qu'au milieu de l'après-midi. La prudence sur la route s'impose dans ces conditions hivernales.



Club vosgien de St Jean

L'association organise des randonnées d'une demi-journée ou d'une journée, au rythme familial ou plus sportives pour les marcheurs expérimentés.

Président: Pascal Comte

06 13 44 18 90 pcomtecvstjean@outlook.f

Les plus jeunes (6 à 14 ans) ne sont pas oubliés ; apprentissage de lecture d'une carte, orientation à l'aide d'une boussole, atelier de vannerie et des sujets comme le dérèglement climatique sont traités.

Le sentier des sorcières crée en 2022 permet aux famille de suivre ce sentier à thème.

Rens: vosgebus.patrick@gmail.com



Bibliothèque

Cet espace culturel, libre et gratuit, offre un moment de détente, d'évasion et d'histoire pour petits et grands.

Heures d'ouvertures: vendredi de 18h à 20h

samedi de 14h à 15h

le 1er mercredi du mois de 10h à 11h où des animations pour les enfants sont proposées en fonction des thèmes adéquats au calendrier.

Nous manquons de bénévoles, alors si vous avez un peu de temps libre....

Contact: Angèle Bernert 06 81 37 11 24

La Johannaise

En novembre 2020 une association dédiée aux loisirs sportifs a vu le jour. La municipalité a créé un boulodrome qui connaît un fort succès. Un concours de boules y avait eu lieu le 5 septembre qui avait rassemblé 32 équipes. Forte de sa créativité, elle organise un "apéro-boules" le dimanche matin.

Des projets futurs sont à l'ordre du jour, après-midi récréatives avec jeux de cartes, fléchettes, Scrabble etc.... 30 rue de l'église Entrée cour d'école salle au 2e étage

Rens. Bernadette CACLIN KUGEL 06 21 91 70 00

b.caclin@orange.fr

ou Anne MARTIN

06 61 91 70 00.

amjcd@free.fr

Antoine DANGELSER

06 75 34 16 14

antoine.dangelser@wanadoo.fr

L'APÉEJE – l'Association des Parents d'Elèves du RPI St Michel

L'APÉEJE (Association des Parents d'Elèves d'Eckartswiller, Saint-Jean-Saverne, Ernolsheim-lès-Saverne) a pour objectif de soutenir financièrement les projets pédagogiques des enseignants du RPI St Michel et d'organiser des moments conviviaux tout au long de l'année scolaire.

Afin de pouvoir soutenir les projets scolaires, différentes ventes ont lieu durant l'année scolaire : deux ventes de fromage (automne et hiver), une tombola, une vente de sapins en association avec la famille Agostinis et une vente de chocolats de Pâques. Merci à tous ceux qui ont participé cette année !

Côté animations, en 2022, l'APÉEJE a pu financer par exemple un spectacle culinaire (« Les carottes sont cuites »), plusieurs sorties dans le cadre du projet « Ecole et cinéma », un spectacle de magie, une sortie au parc de Sainte-Croix ainsi que la sortie de fin d'année au centre équestre. Pour l'année prochaine, les membres de l'association ont beaucoup d'idées et de projets en tête.

Si vous, parents d'élèves, avez des suggestions et/ou envie de soutenir les actions de l'association, n'hésitez pas à prendre contact. Vous pouvez d'ailleurs rejoindre notre groupe facebook *APÉEJE* pour suivre toute l'actualité.

Le comité de l'association vous souhaite une belle année 2023 à tous et remercie les membres de l'association, les donateurs, nos collaborateurs et - *last but not least* - les mairies des trois villages pour leur soutien.

Sandra BINDSZUS, Lise BRIGEL, Aurélie RUCK et Catherine STEIB

Contact : associationapeeje@gmail.com , Groupe Facebook : APEEJE

La fête des seniors rassemblant les aînés d'Eckartswiller et de Saint-Jean-Saverne le 4 décembre 2022

Après 2 années COVID sans possibilité de rencontre, la fête des aînés du 4 décembre 2022 a réuni 120 personnes (élus compris). Les seniors des 2 communes ont pu apprécier le succulent repas préparé par un excellent traiteur et servi par les conseillers municipaux. Les conseillères Annie et Yolande ont assuré avec enthousiasme la partie récréative avec un sketch « électrique » complété par deux chants. Les aînés ont exprimé leur joie de partager entre connaissances les plaisirs de la convivialité.



Des végétaux sur la voie publique

Nous constatons ces derniers temps une dérive de la végétation envahissant le domaine public de notre commune.

Le maire de part ses pouvoirs de police publique (article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales) est chargé d'assurer :

- le bon ordre, la sûreté (au sens de tranquillité),
- la sécurité,
- la salubrité publique.

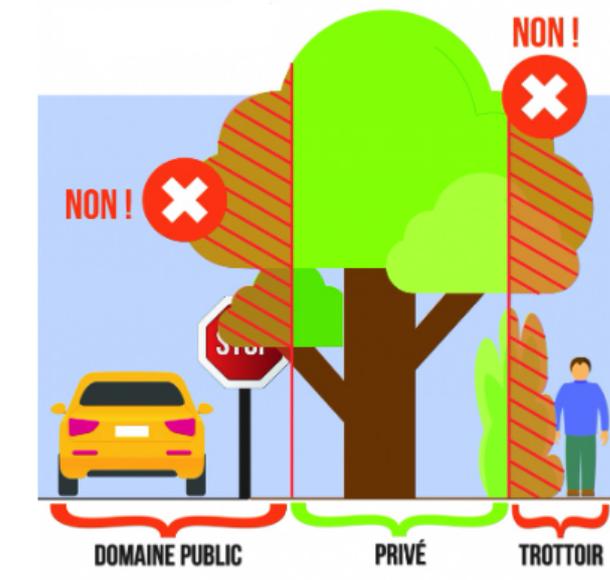
Végétation qui dépasse sur la voie publique (art 673 du code civil) : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'égaler ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin :

- Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.
- Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public.



Le maire peut imposer l'égale des branches des arbres et des haies qui dépassent sur la voie publique (article L 2212-2-1) du Code général des collectivités territoriales.

En cas de végétaux empiétant sur le domaine public, la municipalité procédera comme suit :

1. Envoi d'un courrier demandant au propriétaire de se mettre en conformité avec la loi dans un délai de xx jours.
2. Si la situation n'est pas conforme à la loi après le délai de xx jours, envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé, demandant au propriétaire de se mettre en conformité avec la loi dans un délai de xx jours.
3. Dans l'hypothèse où, la mise en demeure est sans résultat, le maire procédera à l'exécution forcée des travaux d'égale destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise du domaine public. Selon l'article L2212-2-2, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

1 PRÉFÉREZ LES DOUCHES AUX BAINS

2 INSTALLEZ DES MOUSSEURS ÉCONOMES
sur les robinets

3 FIXEZ UNE DOUCHETTE ÉCONOMIQUE

4 ISOLEZ AUSSI LES TUYAUX D'ARRIVÉE D'EAU CHAUDE
pour éviter les pertes de chaleur (lorsqu'ils sont accessibles).

5 STOPPEZ L'EAU
lorsque vous vous lavez les mains ou pendant la douche.

6 UTILISEZ UN VERRE
pour le brossage des dents.

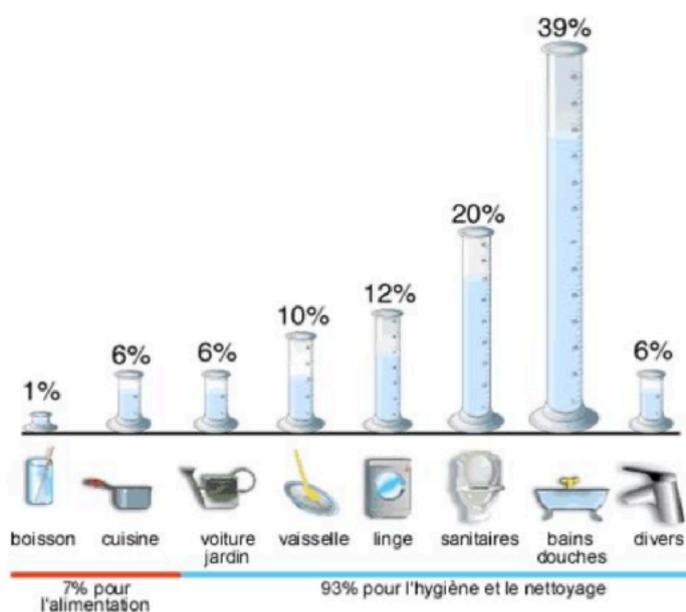
7 NE PRÉLEVEZ PAS LA VAISSELLE

8 REMPLISSEZ COMPLÈTEMENT
votre lave-linge ou votre lave-vaisselle avant de l'utiliser.

LES CONSEILS

- La température idéale de votre cumulus ou chauffe eau doit être comprise entre 55°C et 60°C : c'est assez pour limiter le développement des bactéries pathogènes, mais pas trop, pour éviter l'entartrage du chauffe eau.

2022 année de sècheresse, pensons à économiser ce bien précieux : l'eau.



Un Français consomme environ 150 l d'eau potable par jour pour ses besoins domestiques dont seulement 7% pour l'alimentation !

Source : Centre d'Information de l'Eau, 02/2007

DÉCHETS : STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

A l'heure où chacun a conscience qu'il est important de respecter l'environnement, certains continuent de pratiquer des dépôts sauvages. En ville comme en pleine nature, ceux-ci représentent un risque sanitaire et écologique et ont un coût important pour la collectivité qui doit ensuite les collecter.

Renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages

Des dépôts sévèrement réprimandés

Tout dépôt de déchets effectué par des particuliers en dehors des dispositifs prévus à cet effet est puni par la loi, par des contraventions allant jusqu'à 1500€. Si le dépôt sauvage est effectué à l'aide d'un véhicule, ce dernier peut également être confisqué par les autorités.

Les dépôts sauvages de déchets professionnels sont punis de peines encore plus lourdes (jusqu'à 75000€ et 2 ans d'emprisonnement).

A savoir : le non-respect des conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), est également puni d'une amende de 150 € maximum. Et si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 €.



LES BONS USAGES

Le conteneur de verre, textiles ou biodéchets déborde

Si le conteneur est plein, **différez votre dépôt ou rendez-vous au conteneur le plus proche**. Un dépôt au pied du conteneur est également considéré comme un dépôt sauvage.



Vous avez des déchets occasionnels (travaux, déménagements, ect.)

Dans ce cas, la **déchèterie est adaptée pour recevoir les déchets** selon les conditions réglementaires expliquées sur le site : www.smictomdesaverne.fr



Votre bac orange déborde

Le Smictom vous donne des conseils pour **réduire votre production de déchets** sur www.smictomdesaverne.fr. Si cela ne suffit pas, contactez le Smictom pour revoir votre dotation en bac.



Vous avez des déchets à caractère professionnel

Le risque encouru en cas de dépôt sauvage est dissuasif... Selon votre situation, **rendez-vous dans une des déchèteries du Smictom ou contactez une entreprise spécialisée** pour la prise en charge de vos déchets professionnels.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Smictom de la Région de Saverne au **03 88 02 21 80**.

Avec le soutien de



Changement dans la collecte **des bacs oranges** et des **bacs jaunes** en 2023.

En 2023 nous passons à une collecte optimisée « collecte en 0,5 », la fréquence de collecte des ordures ménagères passe **d'une collecte hebdomadaire à une collecte toutes les 2 semaines**. Le « guide des déchets » expliquant les nouvelles règles et consignes de tri vous est distribué avec le présent journal communal. Dans ce document, vous est indiqué le calendrier des collectes qui s'appliquera en 2023.

Ces changements se feront à compter du 2 Janvier 2023.

Pour la commune d'Eckartswiller (village centre) la collecte sera effectuée les jeudi et les vendredi des semaines impaires



Collecte sélective (bacs jaunes) : le jeudi des semaines impaires



Collecte ordures ménagères (bacs oranges) : le vendredi des semaines impaires

Pour la commune d'Eckartswiller (lotissement les taillis) la collecte sera effectuée les lundis des semaines paires et les mercredis des semaines impaires.



Collecte sélective (bacs jaunes) : le lundi des semaines paires.



Collecte ordures ménagères (bacs oranges) : le mercredi des semaines impaires.

NOTA :

La placette de retournement de la rue du Maréchal Leclerc prévue pour le camion de ramassage

DOIT ETRE LIBRE LES JEUDI et VENDREDI des semaines impaires

De nombreux manquements ont été notés ces derniers temps.

En effet pour des raisons de sécurité, le camion n'a pas le droit de faire de marche arrière dans les rues des villages.

Par conséquence, si les règles de stationnement continuent à ne pas être respectées, le SMICTOM ne montera plus dans la rue, obligeant les riverains à descendre leurs bacs au bout de la rue !

Le panneau indiquant les jours d'interdiction de stationner sera mis à jour fin décembre

PAROISSE SAINT BARTHÉLEMY D'ECKARTSWILLER

Une année vient de s'écouler... « oh yé », comme diraient nos anciens.

Nous sommes heureux de partager avec vous les bons moments, de vous rencontrer, le sourire aux lèvres, le pétilllement dans les yeux... Tous les efforts que nous prodiguons sont récompensés par la joie que vous nous transmettez.

Notre soirée Tartes Flambées d'octobre redynamise notre village et prolonge les discussions tard dans la soirée.

Prochaine soirée Tartes Flambées : le 18 mars 2023

Quelles sont les nouveautés au sein de notre paroisse ? La restauration de l'horloge Schwilgué est achevée ; elle est maintenant présentée au fond de l'église, éclairée, protégée. Il manque encore le panneau explicatif historique de l'horloge et de l'église.

A cet effet, nous tenons à remercier :

- Les bénévoles de la paroisse qui ont descendu l'horloge du grenier, l'ont dépoussiérée, conçu et peint le socle en bois.
- La commune pour son intervention auprès des organismes (CEA et Valocime) pour l'obtention des subventions
- La Communauté Européenne d'Alsace (CEA), important contributeur
- La société VALOCIME qui a octroyé une subvention **(1)**
- L'intervention bénévole de Jean-Louis BEYRLÉ au niveau menuiserie
- La Société HOLTZ qui nous a installé gracieusement l'électricité et le spot lumineux

La photo ci-dessous illustre bien tout le travail opéré par des professionnels afin qu'une trace de notre passé subsiste encore pendant des générations.



Meuble et mécanisme avant restauration

Après restauration

(1) La commune a inscrit dans son budget une subvention de 1000€ destinée au conseil de fabrique pour cette rénovation. Au cours de l'année, la commune a eu à négocier et signer un contrat avec la société VALOCIME gestionnaire des pylônes téléphoniques. Lors de cette négociation, un geste « commercial » a été demandé à l'entreprise pour conclure l'affaire. Dans ce cadre, la société VALOCIME a proposé de verser une subvention de 1000€ à une association culturelle laissée au choix de la commune. La commune a désigné le conseil de fabrique comme destinataire. La commune ayant respecté son engagement, la subvention initialement prévue, sera utilisée pour les travaux d'entretien de l'église.

Un monde de sagesse, un peu de philosophie !

L'âme du monde

(extrait de l'œuvre de Frédéric Lenoir)

Un sage prit la parole et dit : « Le contentement apporte le bonheur, même dans la pauvreté. L'insatisfaction apporte le malheur, même dans la richesse. Il n'y pas de pire fléau que l'esprit de convoitise. Comme l'a affirmé Saint Augustin : « Le bonheur, c'est de continuer de désirer ce qu'on possède déjà. »

Un sage prit la parole et dit : « Tant que vous le rechercherez à l'extérieur de vous, dans la jouissance des objets ou des personnes, votre bonheur sera fragile et instable. Et cela pour trois raisons.

La première raison, c'est qu'il est difficile d'obtenir tout ce que nous convoitons. Nous pouvons rêver d'avoir toujours un corps en bonne santé, d'acquérir une belle maison, d'avoir une vie amoureuse épanouie et une famille harmonieuse, de s'investir dans une activité professionnelle passionnante, d'avoir un succès grandissant dans nos activités.... Mais combien il est difficile d'obtenir tout cela. Nous mettons toute notre énergie à obtenir ce que nous désirons et bien souvent nous n'y parvenons pas. Alors nous sommes frustrés, déçus, tristes ou en colère contre la vie.

La deuxième raison, c'est que les choses extérieures auxquelles nous aspirons sont soumises à une grande loi universelle : celle de l'impermanence. Rien n'est stable, permanent, définitif. Les choses changent, les personnes changent, tout est en devenir. Nous cultivons notre corps et sommes en bonne santé, mais il peut tomber malade ou avoir un accident. Nous vivons avec une personne dont la présence nous est indispensable, mais elle peut partir ou mourir...

La troisième raison, c'est qu'en orientant notre désir vers les choses extérieures et les objets matériels, nous ne trouverons jamais le repos. Par nature, l'homme désire toujours autre chose. Regardez un enfant. Il semble satisfait de son jouet, et puis il voit un autre jouet dans les mains d'un autre enfant, il se désintéresse du sien et désire spontanément l'autre. Connaissez-vous la différence entre l'enfant et l'adulte ? La taille du jouet !

Le sens de la vie, c'est d'apprendre à « être bien », au-delà de ce que l'on possède, des objets ou des personnes qui nous donnent du plaisir, des événements qui surviennent. C'est de découvrir que le bonheur et le malheur sont à l'intérieur de nous, et non dans les choses ou les événements extérieurs. »

Un sage prit la parole et dit : « La richesse n'est pas un mal en soi, bien au contraire. Ce qui compte, c'est l'attitude intérieure que chacun adopte vis-à-vis de l'argent. Un homme riche peut être généreux et véritablement détaché à l'égard des biens qu'il possède et un homme pauvre très attaché aux faibles biens qu'il possède et dans la convoitise permanente. »

Un sage prit la parole et dit : « Hélas, bien souvent, les hommes riches ne voient plus le monde qu'à travers la couleur de l'argent et du pouvoir qu'il leur procure. Cela ne les rend pas plus heureux pour autant. Un homme très riche et un homme très pauvre avaient chacun un fils. L'homme très riche monta avec son fils en haut d'une colline, lui montra d'un geste le paysage autour d'eux et lui dit : « Regarde, Un jour, tout cela sera à toi. »

Le fils ressentit sur le moment un grand plaisir, mais en redescendant de la colline, son bonheur fut troublé par la crainte que son père change d'avis, ou bien qu'il ne vive pas assez longtemps pour obtenir ce gain.

L'homme très pauvre monta avec son fils au sommet de la même colline, lui montra le paysage et lui dit simplement : « Regarde. » Le fils resta là et contempla la beauté du monde, le cœur rempli de joie. »

Un sage prit la parole et dit : « La grande ambition qui doit guider ta vie, c'est de développer le meilleur de toi-même. C'est de te transformer pour atteindre un état intérieur de paix, de joie, de sérénité que rien ni personne ne pourra t'enlever. C'est d'être la meilleure personne possible et d'aider les autres en apportant ta petite pierre à la construction du monde. Songe que chaque jour est une vie et hâte-toi de bien vivre, plutôt que de vouloir vivre longtemps sans te soucier de vivre selon le Bien. »

La crèche de NOËL

Chaque année, la crèche de Noël entourée de sa forêt de sapin invite paroissien et visiteur à la préparation de la fête de la Nativité.

Installée par Jean-Paul, Michel, Alfred, Jean-Claude et Bernard pour le 1er dimanche de l'Avent, elle reste en place jusqu'à l'Épiphanie.



Les Moyens de transports



com'ette
votre transport à la demande

Un service 100 % Com Com
Depuis 2013, le transport à la demande est organisé par la collectivité, avec un service et un chauffeur dédié au service.

Qui dessert le territoire de Marmoutier-Sommerau
Suite à la fusion avec la communauté de communes de la région de Saverne, le territoire de Marmoutier-Sommerau est désormais couvert, vous pouvez circuler avec Comette dans nos 35 communes !

Comment faire ?

- 1 Il suffit de composer le **03 88 71 78 82** et vous serez directement mis en relation avec le conducteur, M. Patrick MOHR.

Vous réservez votre course au plus tard à 18 h la veille du départ, du lundi après-midi au samedi matin, avec des horaires qui privilégient un fonctionnement de type 8 h - 12 h et 14 h - 18 h.

- 2 Le jour J tenez-vous prêt 5 minutes avant l'heure prévue, le véhicule vient vous chercher à l'adresse convenue.
- 3 À la montée dans le véhicule, achetez ou présentez votre titre de transport et le conducteur vous amènera jusqu'à votre destination.

Bonne route avec Comette !

TARIFS
Les tarifs restent les mêmes !
Carnet de 10 tickets
25 €
et ticket unitaire
3 €

- 1  @
- 2 
- 3 

En complément de « Com'ette' la ville de Saverne a mis en place la solution e-lico

Elle est écologique, silencieuse, gratuite et à votre service.

Embarquez à bord de la navette e-lico et traversez la ville en toute quiétude.

100 % électrique et alsacienne, la navette e-lico permet d'aller de l'Océanide à l'hôpital en passant par le centre-ville. Au total, 21 arrêts cadencés toutes les 40 minutes environ. Son nom : e-lico, en référence l'emblème de la cité et à son mode énergétique.

Le service fonctionne avec des horaires qui seront adaptés à l'automne. Vous trouverez les horaires sur:

<https://www.saverne.fr/elico/>



Où est ma navette ?

Grâce à Zenbus, suivez votre navette e-lico en temps-réel !

Suivre e-lico en temps-réel

Ça bouge à la Com com' !

→ Opération plantation de haies au Martelberg,

Comme les deux années précédentes, les élus de la CCPS se mobilisent au cours de l'hiver pour participer à la réalisation des compensations environnementales sur des parcelles du site du Martelberg. Au fil des ans, cette zone d'activité est réarborée pour conserver ce cadre de verdure tant recherché !



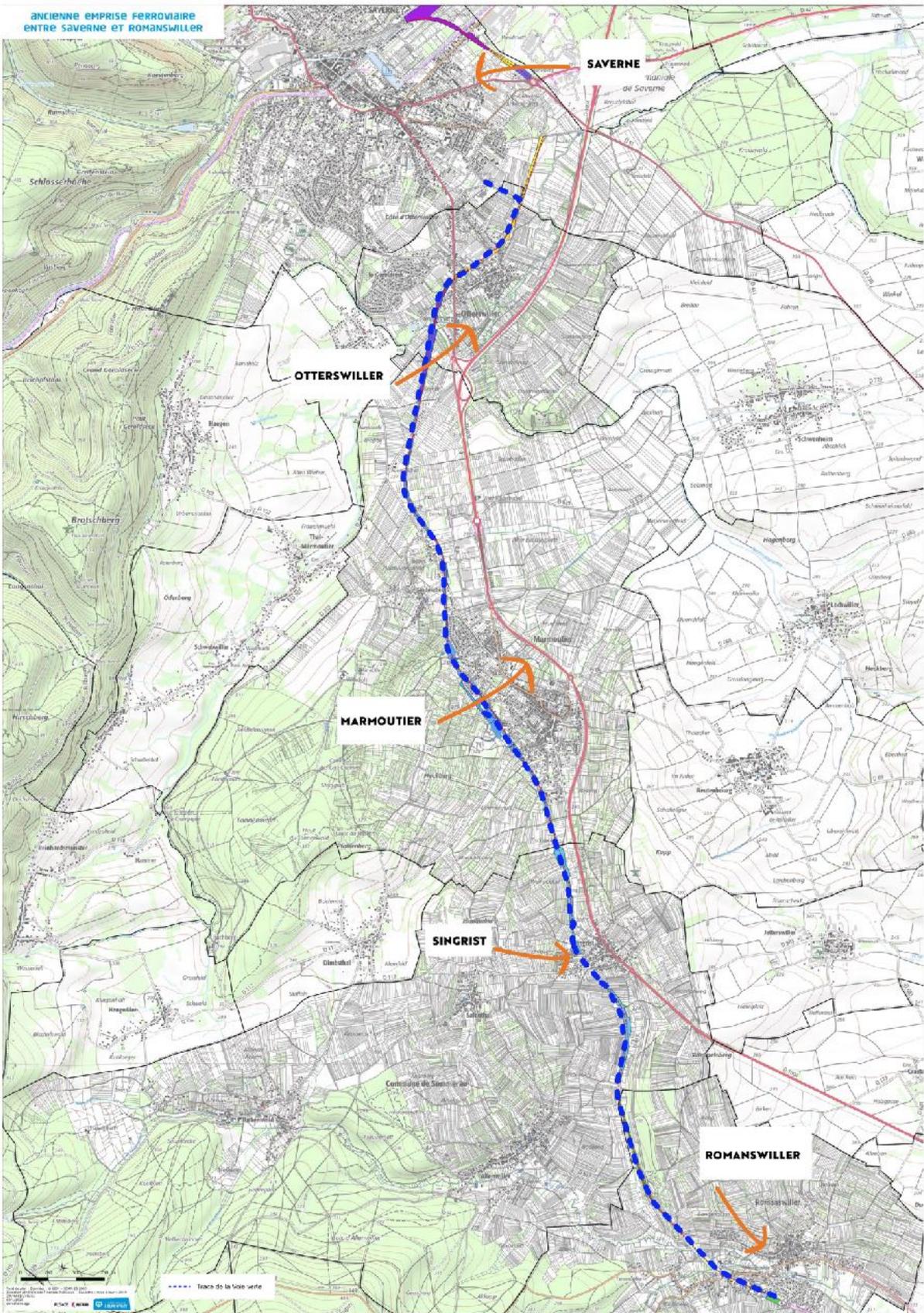
→ Une nouvelle liaison cyclable en cours

La collaboration de la communauté de communes du Pays de Saverne avec la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble sur la question des mobilités cyclables a donné naissance, début 2020, à un schéma intercommunal des itinéraires cyclables. Axe majeur mis en évidence par ce schéma, la liaison cyclable entre Romanswiller et Saverne a pu connaître,



dès fin 2020, un démarrage anticipé par rapport au planning prévisionnel. Visant l'objectif de sécuriser davantage ce tronçon et d'encourager la pratique du vélo, y compris au quotidien pour des déplacements de loisirs et domicile-travail, les deux collectivités ont choisi de s'engager à la réalisation d'une voie verte en site propre, entre Romanswiller et Saverne. Ce cheminement reprendra le tracé de l'ancienne voie ferrée, passant par Singrist, Marmoutier et Otterswiller, avant de rejoindre Saverne. Cette réalisation revêt ainsi un fort enjeu stratégique pour le territoire.

ANCIENNE EMPRISE FERROVIAIRE
ENTRE SAVERNE ET ROMANSWILLER



→ CCRS - Guide des structures

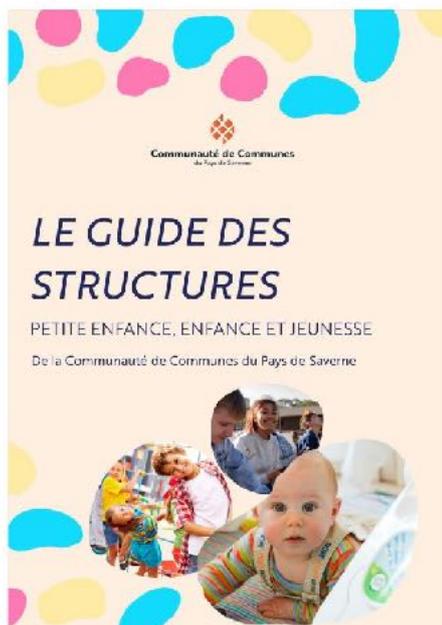
Une nouvelle édition du guide pratique dédié à la petite enfance, l'enfance et jeunesse a été conçue dernièrement en version dématérialisée.

Permettant de diminuer l'empreinte environnementale de la CCPS, le choix d'une version en ligne du « Guide des structure » nous a parue évidente, et indispensable.

Grâce à un QR code indiqué sur les affiches présentes au sein des lieux d'accueil mais également des mairies du territoire, vous pouvez consulter le « Guide des Structures » directement sur votre smartphone.

Pratique, non ?

Le guide des structures est également disponible sur le site internet www.cc-paysdesaverne.fr !



SCANNEZ MOI !

L'espérance

Icônes Ukrainiennes

Des artistes ukrainiens ont peint des icônes sur des couvercles de caisses de munitions abandonnés sur le champ de bataille....



Histoire de notre village....

Qui se souvient encore de ce châtaignier remarquable disparu de vieillesse et de maladie ?

En vous promenant sur les hauteurs du village, à la hauteur et au-dessus de l'impasse des Châtaignier et, juste avant la place de sable (Sandplatz), qui servait aussi de terrain de sport, vous pourrez encore voir son tronc à terre et le bloc de béton que nos anciens y avaient coulé dans son creux suite à un bris de branche. Ce qui a sans doute précipité sa fin ! Les jeunes du village pouvaient y grimper sans problème car un cheminement y avait été mis.



RG (JCL)

Promenade dans la forêt d'Eckartswiller.
De gauche à droite : Armand Zwiebel, Mathilde Zwiebel (fille de Léon Zwiebel, par la suite épouse Laugel), Antoine Gerber (père d'Édouard et grand-père de Rémy Gerber) Édouard Gerber, Michel Zurluth et son épouse Ursule, Léon Zwiebel et Mathilde Gerber (épouse d'Armand Zwiebel et sœur d'Édouard Gerber).
Photo de peu antérieure à la Première Guerre mondiale.

L'histoire d'Eckartswiller.....

Extrait de La chronique d'Eckartswiller écrit par M. Léon Bachmeyer

Au Moyen Age, un « Bader » (tenancier de bains publics) s'était installé à Eckartswiller. A l'époque on ne se baignait pas dans de l'eau courante, mais on prenait des bains de vapeur et de sudation seulement sur prescription médicale. Le « Bader » devait aussi savoir saigner et être coiffeur. Pour pouvoir exécuter son métier, il devait payer 6 shillings aux autorités, appelé loyer de local de bains.

Les différents métiers étaient bien représentés il y a cent ans, en particulier les maçons, potiers (Hafner) et tailleurs de pierre. Les registres (Standesregister) de l'époque mentionnent également : les tisseurs de toile et de bas, tailleurs, cordonniers, menuisiers, charpentiers, vitriers, charretiers, forgerons.

Le village avait, comme c'était l'u

sage à l'époque, deux veilleurs de nuit qui annonçaient à tour de rôle les heures. En l'an 1765 c'était Mathis Welti et Andres Hess . Nous ne savons pas si cette fonction existait encore au 19e siècle.

Pour garder les récoltes des champs, arbres fruitiers etc ... quatre gardes des limites du « Bann » (ban) et deux ou trois gardiens des vignes étaient employés. Chaque année d'autres gardes étaient désignés par le tribunal et où ils devaient prêter serment. Ils avaient le droit et l'obligation de relever chaque dommage constaté dans le « Bann » d'Eckartswiller. Si par contre ils constataient un dégât à Monzweyller, ce bétail fautif devait être aussitôt conduit à St.-Jean dans l'étable de consignation (Pfundstall) et ne devait pas être rendu avant que la « Einung » (amende) soit payée.

Il y a cent ans, les gardiens des vignes « Rebhüter » recevaient chaque jour, aussi longtemps qu'ils gardaient les vignobles, 80 centimes. Les propriétaires des vignobles devaient les payer.

A suivre.....

JP Pfeiffer